



28-29-30.08.2026
The EGG Brussels

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Réservez votre stand et participez à la 11ème édition du Brussels Games Festival, un événement chaleureux, populaire et convivial, pour tous les publics et toutes les générations: familles, amateurs de jeux, joueurs aguerris, occasionnels ou tout simplement curieux, mais aussi professionnels du champ social, éducateurs, pédagogues, logopèdes/orthophonistes, enseignants...

Moment festif mais aussi éducatif et citoyen, le Brussels Games Festival met en valeur la dimension sociale, humaine et relationnelle du jeu.

Pour tout renseignement complémentaire, Martin et Loutre se feront un plaisir de vous répondre par e-mail via l'adresse: exposants@brusselsgamesfestival.be

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'exposant s'engage à être présent du vendredi 28 au dimanche 30 août 2026, et à assurer une présence continue sur son stand :

- de 14h00 à 20h00 le vendredi 28/08
- de 10h00 à 18h00 le samedi 29/08
- de 10h00 à 18h00 le dimanche 30/08

L'installation du stand doit être réalisée au cours du créneau horaire que vous aurez sélectionné. Le démontage se fera impérativement après la fermeture du festival le dimanche soir ou le lundi matin.

ÉCHÉANCES ET AVANTAGES

Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après réception du formulaire de participation complété et paiement effectué **avant le 30 juin 2026**. En cas d'inscription et paiement anticipatifs **avant le 31 mai 2026**, l'exposant bénéficiera d'un tarif préférentiel.

L'inscription ne sera validée que sous réserve d'emplacements encore disponibles et selon les conditions d'admissions décrites dans ce règlement. Les emplacements définitifs seront accordés par ordre d'arrivée des inscriptions en règle de paiement.

Le montant de la location est dû dès la réception de la facture et suivant les modalités énoncées sur le formulaire d'inscription. À défaut de règlement aux

échéances indiquées, Ludiris asbl pourra considérer sans autre formalité l'adhésion comme résiliée.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de retard de l'exposant. Le solde du montant de la facture reste en toute circonstance dû par l'exposant.

TARIFS DE LOCATION

L'exposant peut commander une ou plusieurs des formules suivantes en fonction de l'espace et de l'ameublement nécessaire.

DESCRIPTION	AVANT LE 31 MAI	APRÈS LE 31 MAI
Emplacement 12m ² vide (1)	200€	260€
Emplacement 4m ² + Table + 4 chaises (2)	120€	170€
Chaise supplémentaire (3)	5€	6€
Table supplémentaire (3)	35 €	45€
Espace de 4m ² supplémentaire	65€	85€
Formule repas 3 jours (4)	Sur demande	Sur demande

Chaque emplacement comprend :

- Un espace de stockage pour les 3 nuits (dans la limite des espaces disponibles)
- La mention du nom et/ou logo de l'exposant sur nos supports de communication (site internet et réseaux sociaux)

(1) Ce prix comprend: une surface au sol de 12m² maximum qui sera meublée par l'exposant.

(2) Ce prix comprend: une surface au sol de 4m² + 1 table (de 1,20m x 0,70m minimum) + 4 chaises

(3) Prix à l'unité

(4) Une formule repas 3 jours équivaut à un sandwich à midi + 1 boisson froide + 1 boisson chaude pour le vendredi, le samedi et le dimanche.

Nb : cette formule sera révisée pour l'édition 2026 et communiquée au plus vite aux exposants inscrits.

Les montants s'entendent « tout compris », l'organisateur n'étant pas assujetti à la TVA.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Vous complétez le formulaire d'inscription, disponible sur le [site internet](#). Celui-ci fait également office de signature électronique pour ce règlement.
2. Nous vous informons de la disponibilité des places et nous vous envoyons la facture.
3. Vous effectuez le paiement par virement dans les échéances indiquées.
4. Nous vous confirmons la réception du paiement et par là, la réservation de votre emplacement.
5. A l'approche du festival, notre équipe reprend contact avec vous pour régler les détails pratiques (plans, planning de montage des stands, communication sur les jeux présentés, tickets d'entrée, etc.)

CONDITIONS D'ADMISSION

Les demandes de participation sont reçues sous réserve d'examen. Ne seront admis à participer au Brussels Games Festival que les exposants qui, après le renvoi de leur bulletin, recevront une facture de Ludiris asbl. Le refus des organisateurs est sans appel et ne doit pas être motivé.

La réservation des stands d'exposition selon les modalités d'inscriptions et les prix décrits dans ce règlement sont destinés aux éditeurs, associations ou distributeurs de jeux de société.

Cependant, tout autre commerçant (boutique de jeux, vente d'accessoires ou d'équipements en lien avec le monde ludique, etc.) peut également faire une demande de participation, selon des modalités à définir avec les organisateurs en envoyant un mail à exposants@brusselsgamesfestival.be

Durant le montage et les heures d'ouverture du festival, les organisateurs pourront exclure tout exposant qui ne respecterait pas le présent règlement ou la charte du festival, ne présenterait pas de produits conformes au thème de l'événement ou qui troublerait le bon ordre de celui-ci, sans qu'il puisse être réclamé ni remboursement, ni dédommagement.

Les demandes contenant une réserve ou incomplètement remplies ne seront enregistrées qu'à titre provisoire et sans engagement de Ludiris asbl.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Si un cas de force majeure ou des causes indépendantes de l'organisation empêchent la tenue du festival ou exigent d'en modifier les dates, les paiements déjà effectués par les exposants pourront être remboursés après déduction des

frais et dépenses engagés par les organisateurs de l'événement. De telles circonstances se présentent notamment dans le cas d'événements politiques, économiques ou sanitaires imprévus, de décisions des autorités, d'un retrait d'autorisation. Dans ces cas-là, les organisateurs n'endossent aucune responsabilité.

CONDITIONS DE VENTE

Les jeux en démonstration peuvent être vendus sur le stand de l'exposant ou sur les stands de boutiques partenaires, selon des modalités à définir avec les boutiques présentes pendant le festival. Les organisateurs ne prennent aucune commission sur ces ventes.

Dans un souci de soutien à l'économie locale, l'exposant est encouragé à privilégier la vente dans les boutiques partenaires du festival.

Si l'exposant communique suffisamment tôt la liste des jeux en démonstration, elle sera communiquée aux boutiques présentes sur le festival pour que les jeux soient autant que possible disponibles à la vente. Sur demande et avec l'accord des boutiques partenaires, les informations de contact des boutiques peuvent être fournies.

ASSURANCE

Il appartient à l'exposant de souscrire, à ses frais, auprès de son assureur, toutes assurances couvrant les risques que ses biens, lui-même et son personnel encourent, ou font courir à des tiers. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage de tout ordre.

VADE-MECUM

Les exposants se conformeront aux dispositions contenues dans le vade-mecum qui leur sera remis par e-mail quelques jours avant le festival et qui comporte les renseignements techniques généraux concernant le festival et les instructions relatives à l'aménagement des stands.

2. COMMUNICATION

Des affiches et des flyers sont imprimés pour la promotion du festival lors de manifestations culturelles précédant le festival.

Les jeux qui sont animés lors de ces manifestations proviennent d'achats sélectionnés par l'équipe du festival. Les exposants qui le souhaitent peuvent fournir certains de leurs jeux avant le festival pour que les équipes du festival les



28-29-30.08.2026
The EGG Brussels

promouvent pendant l'été. Ceux qui nous offrent ces jeux sont mis en avant par des annonces sur les réseaux sociaux ainsi que par leur logo visible sur nos dépliants.

La communication web du BGF s'appuie sur un site internet, un compte Instagram et une page Facebook. L'actualité et les coulisses du festival seront présentées sur un ton ludique et dynamique.

Nous sommes en mesure d'organiser des concours permettant au public de gagner de beaux prix, sur notre page Facebook ou via nos partenaires médias (presse, TV et radio) ou via financement participatif. N'hésitez pas à prendre contact avec notre responsable communication (communication@brusselsgamesfestival.be) pour faire vos propositions et attirer un maximum de visiteurs sur votre stand.

Utilisez vos outils de communication (site internet, réseaux sociaux) pour promouvoir votre présence au BGF. Nous mettrons en ligne sur notre site des banniers que vous pourrez utiliser dans votre communication web. Les visiteurs sont toujours sensibles aux promotions proposées sur les stands et boutiques (comme des remises ou des actions spéciales). Faites-nous connaître vos offres, nous nous ferons un plaisir de les communiquer au public.

Des écrans sont présents à différents endroits du festival. Des photos ou vidéos courtes (sans son) peuvent y être diffusées selon les tarifs mis à disposition sur demande.

Après confirmation de votre inscription, vous recevrez un lien vers un formulaire de présentation de vos jeux pour que nous puissions communiquer dessus.

3. ORGANISATION DES TOURNOIS ET ANIMATIONS

Comme chaque année, le festival organise plusieurs tournois permettant de mettre en avant vos nouveautés ou vos classiques. Les demandes de tournois sont à faire dans le formulaire annexe de présentation des jeux et à nous soumettre les jeux pour lesquels vous aimeriez qu'un tournoi soit organisé, et ce pour le **21 juin au plus tard**.

S'il existe un canevas spécifique pour l'organisation de votre/vos tournois, merci de nous le faire parvenir. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'accepter ou non le tournoi proposé et signifiera sa décision par mail début juillet.

En cas de sélection de votre tournoi, il vous sera demandé de fournir :



28-29-30.08.2026
The EGG Brussels

- Les boîtes de jeu démo nécessaires à la tenue du tournoi.
- Les lots offerts aux participants

L'exposant est libre de déterminer le contenu des dotations pour son tournoi, mais il est tenu de fournir, au minimum, un lot à chacun des 3 finalistes. L'exposant sera spécifiquement remercié lors de la remise des prix.

Les boîtes de jeu démo seront restituées à l'exposant à la fin du festival.

Les paiements s'effectueront en totalité sur le compte :

IBAN : BE11 7310 3677 0348 - **BIC :** KREDBEBB

NOM : LUDIRIS asbl

COMMUNICATION : DENOMINATION COMMERCIALE déclarée dans le formulaire

Responsables exposants

Martin Borgs, Nadim Moumneh
exposants@brusselsgamesfestival.be

Facturation

Bilal
finances@brusselsgamesfestival.be

Communication

Nicolas Billen
communication@brusselsgamesfestival.be

Une organisation de Ludiris ASBL

Rue Marcel Grüner 1/9, 1080
Bruxelles

info@brusselsgamesfestival.be
www.brusselsgamesfestival.be

Bank details

IBAN: BE11 7310 3677 0348
BIC: KREDEBB